

## REGLEMENT DU TRAIL DU TOUCH

**L'ORGANISATION** Les foulées de St André sont organisées le 14 juillet 2018 à St André 31420 par le comité des fêtes de St André

**TRAIL / 2 parcours TRAIL** sont proposés, 10kms et 21 kms Départ est prévu à 9h30 sur la place du village devant la salle les fêtes de St André. Licence ou certificat médical obligatoire.

**INSCRIPTION** voir bulletin sur le site [www.lesfouleesdesaint-andre.site.com](http://www.lesfouleesdesaint-andre.site.com)

En ligne [www.chronostart](http://www.chronostart) . Le jour de la course inscription possible à partir de 7h30.

**CONDITION D'ADMISSION** : Pour participer aux 21kms tout participant devra avoir 18 ans le jour de la course. Pour les 10kms seront admis que les mineurs nés avant 2002 avec une autorisation parentale.

**L'ARRIVEE** : l'arrivée sera devant la salle des fêtes de ST ANDRE

**PARCOURS** : Le parcours est nature, il emprunte une portion de route où les concurrents devront respecter le code de la route lorsque cela sera nécessaire, les organisateurs prendront toutes les dispositions nécessaires pour le sécuriser. Il sera interdit de jeter gobelets et autres détritrus hors des zones prévues à cet effet sous peine de disqualification

**ASSURANCE** : Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**RAVITAILLEMENTS** : Au moins 3 le long du parcours et 1 à l'arrivée

**RECOMPENSES** :

Pour le TRAIL DU TOUCH 10 KM et 21 KMS Les 3 premiers de Scratch et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés

Pour la marche nordique pour les randonneurs du 10 kms pas de récompense prévue.

**SECURITE** : Une équipe de secouriste est sur place pour donner les premiers soins. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit s'assurer de sa bonne condition physique. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et technique.

**DROIT DE L'IMAGE** : En acceptant le présent règlement, les coureurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course sans que les concurrents puissent s'y opposer au titre de leur droit à image.

**RANDONNEE** : Une randonnée de 10 kms DEPART 9H37 devant la salle des fêtes  
Pour les randonneurs une décharge devra être signée à l'inscription. Aucun classement n'est prévu.

**MARCHE NORDIQUE** : Pour la marche nordique de 10 kms le même circuit que la randonnée Départ 9h35 devant la salle des fêtes. Pas de classement. Une licence ou un certificat médical sera demandé.

**COURSE ENFANTS** : La course est gratuite. Plusieurs courses en fonction des catégories.

**LICENCE CERTIFICAT MEDICAL** : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**ACCEPTATION** : Chaque participant inscrit aux Foulées de St André 2017 « Trail du Touch » reconnaît avoir pris connaissance du règlement en accepte tous les articles nommés ci-dessus et s'engage à les respecter.

Le simple fait de participer et de s'inscrire implique la connaissance et le respect du présent règlement.